



MAIRIE DE BOURNAN

Secrétariat ouvert lundi de 13h15 à 15h15, mardi
de 15h00 à 17h00 et jeudi de 14h00 à 16h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. et Mmes les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la réunion qui aura lieu :

Le mardi 24 février 2026 à 19h00 dans la salle de la mairie

- Devis clim réversible pour l'école
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026
- Avis sur le PLU du Louroux
- Travaux de voirie 2026
- Etat annuel 2025 des indemnités perçues par les élus
- Préparation du budget 2026
- Questions et informations diverses

Le Maire, Charlie GILLET